

“ requis par aucun autre candidat ou par
 2 “ aucun électeur, ou par l’officier-rappor-
 “ teur, faire la déclaration suivante :

4 “ Je, A. B., déclare et certifie que je pos-
 “ sède dûment en loi ou en équité, comme
 6 “ franc alleu à mon propre usage et avan-
 “ tage, des terres ou tènements tenus en
 8 “ franc et commun soccage, (ou que je suis
 “ en bonne saisine et possession, à mon
 10 “ propre usage et avantage de terres ou tène-
 “ mens tenus en fief ou en roture), (*sui-
 12 “ vant la circonstance*), dans la province du
 “ Canada, de la valeur de-cinq cents livres,
 14 “ argent sterling de la Grande Bretagne; en
 “ sus de toutes rentes, mortgages, charges et
 16 “ dettes hypothécaires qui peuvent être at-
 “ tachés, dûs et payables sur telles terres,
 18 “ ou auxquels elles peuvent être affectées,
 “ et que je n’ai pas collusoirement ou spé-
 20 “ cieusement obtenu un titre à la propriété,
 “ ni ne suis devenu en possession des dites
 22 “ terres et tènements, ou d’aucune partie
 “ d’iceux, dans le but de me qualifier ou de
 24 “ me rendre éligible comme membre de
 “ l’assemblée législative de la province du
 26 “ Canada : ” qu’il soit en conséquence dé-
 claré et statué, que tout tel candidat, lors-
 28 qu’il sera personnellement requis comme
 susdit de faire la susdite déclaration, devra,
 30 avant de pouvoir être éligible comme susdit,
 donner et insérer à la suite de la dite dé-
 32 claration ci-dessus de lui requise, une
 désignation exacte des terres ou tène-
 24 mens susdits, à raison desquels il se pré-
 tendra qualifié suivant la loi pour être ainsi
 36 élu, et de leur situation, en ajoutant immé-
 diatement après le mot “ Canada”, qui est le
 38 dernier dans la susdite déclaration, les sui-
 vants : “ et je déclare de plus, que les terres
 40 “ ou tènements susdits consistent dans, etc.”
 (*insérez ici la désignation ci-dessus requise*);
 42 et toute personne qui fera sciemment et vo-
 lontairement, en donnant la dite désignation
 44 ci-dessus requise des terres ou tènements
 susdits, une fausse déclaration relativement
 46 à leur situation, position, étendue, ou leurs
 bornes, sera réputée coupable de *misde-*

Le candidat
 ajoutera à la
 déclaration
 qu’il fera en
 vertu de cette
 section, une
 description de
 la propriété qui
 le qualifie.